

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 202

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant:

Règlement 202 décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure, d'éclairage et d'aménagements d'espaces verts dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 980 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 15 février 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 2 mars 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 20 avril 2011, à l'exception de l'article 9

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 mai 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier